

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – FraternitéArrondissement
de CarcassonneCOMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FONCTION
PUBLIQUESéance du Conseil Communautaire du 21 janvier 2020 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.**SOUS-DOMAINE :**
PERSONNEL
TITULAIRES ET
STAGIAIRES DE LA
FPTLégalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.**OBJET :**
Création d'un emploi
permanent de
catégorie A
Emploi du niveau de
catégorie A lorsque
les besoins des
services ou la nature
des fonctions le
justifient et sous
réserve qu'aucun
fonctionnaire n'ait pu
être recruté dans les
conditions prévues
par la loi**Présents :** Omar AIT MOUH, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX,
Alain BOUSQUET, Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL,
Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO,
Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Etienne CRESPIY, Thierry DE KERIMEL,
Armand DE PRADIER D'AGRAIN, François DEMANGEOT,
Dominique DUBLOIS, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER,
Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Benoît MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC,
Charles PAULY, Bernard PECH, Christophe PRADEL,
Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL,
Marc TARDIEU, André TAURINES, Guy THOMAS, Michel VANDERCAMERE,
Jean-François VERONIN MASSET, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAÏ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :Le nombre de
délégués en service
est de 69**Procurations :** Sarah ARKAM à Benoît MERLIN, Jacqueline BESSET à
Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA à Denis BOUILLEUX,
Sarah EL KHAZ à François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE à
Sabine CHABERT, Evelyne GUILHEM à Philippe GREFFIER,
Anne HUMBLLOT à Guy BONDOUY, Jeanne ISSALYS à Giovanni ZAMAÏ,
Guy JULIA à Eliane BRUNEL, Gérard LAMARQUE à Etienne CRESPIY,
Catherine PUIG à Christophe PRADEL, Philippe SOL à
Jean-François VERONIN MASSET, Eric THOMAS à Guy THOMAS.**CERTIFIE**
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :
23 JAN. 2020**Excusés :** Hubert CHARRIER, Marie-Christine CHOPIN, Michel DARDIER,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Bruno POMART, Patricia RUIZ,
Agnès SOULIER.**PAR PUBLICATION**
LE
23 JAN. 2020**Absents :** Blaise ALIBEU, Dominique BAREGE, Jean-Pierre BRIOL,
Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Danièle THOMAS.**PAR DELEGATION**
LE**Secrétaire de séance :** Michel BROUSSE.

Signature

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-2,
Sur le rapport de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE, à compter du 1^{er} avril 2020, de créer un emploi de Directeur des Ressources Humaines dans le grade d'Attaché Territorial relevant de la catégorie A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Gérer les dispositifs de recrutement, de formation, d'évaluation, de mobilités, de prévention des risques professionnels et de gestion des carrières et des rémunérations,
- Animer le dialogue social, préparer et suivre les dossiers soumis aux instances paritaires (CAP, CT, CHSCT) et au conseil communautaire,
- Piloter la masse salariale : intégrer les contraintes financières dans la mise en œuvre de la politique RH, élaborer et exécuter le budget, mettre à jour les indicateurs de suivi de la masse salariale,
- Participer à l'analyse des besoins des services (évolution des organisations, projets de service, développement des compétences),
- Concevoir et mettre en œuvre des outils de pilotage et de prospective des effectifs et des métiers,
- Assurer le management opérationnel du service : organiser et planifier le travail, animer le service et contrôler l'activité et les procédures,
- Assurer une veille juridique sur les évolutions statutaires et leur mise en œuvre, prévenir et gérer les contentieux du personnel,
- Superviser le cadre réglementaire et technique des opérations de paye.

DIT que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans, compte tenu des missions spécifiques qui lui seront attribuées. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. L'agent devra donc justifier d'une expérience professionnelle et de diplôme en adéquation au cadre d'emploi et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 21 janvier 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER

Envoyé en préfecture le 23/01/2020

Reçu en préfecture le 23/01/2020

Affiché le

ID : 011-200035855-20200123-20200011-DE